

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

ETABLISSEMENT : 0370009J

Lycée François RABELAIS - CHINON

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2017-2018

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 13 novembre 2017

Date de la séance : Jeudi 23 novembre 2017

Présidence de : FERNANDÈS Isabelle

Quorum : 15

Nombre des présents : 25

Nombre d'absents excusés :

### SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

#### 1- Conseil d'administration

- ◆ Désignation du secrétaire de séance.
- ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 19 septembre 2017.
- ◆ Mise en place des commissions et conseils :
  - La commission permanente.
  - Le conseil de discipline.
  - Le comité d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC).
  - La commission hygiène et sécurité.
  - Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL).
  - La commission de Fonds social.
  - La commission des marchés.

#### 2- Gestion administrative et financière

- ◆ Projet de budget 2018.
- ◆ DBM exercice 2017.
- ◆ Contrats et conventions.
- ◆ voyages et sorties.
- ◆ Don.
- ◆ Projets Erasmus +.
- ◆ Admission en non-valeur.

#### 3- Organisation pédagogique et éducative

- ◆ Bilan de fonctionnement de l'année 2016-2017.
- ◆ Avis pour la demande de reconduction de la section sportive scolaire rugby.

### Signatures

Le Président  
FERNANDÈS Isabelle



Le Secrétaire  
RAINON Delphine

## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : Jeudi 23 novembre 2017

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	FERNANDÉS Isabelle	O						
	Adjoint	PERREAU Nicolas	O						
	Gestionnaire - Agent comptable	WILLEFERT Jean-Paul –	O						
	CPE	GRELET Claudine	O						
	Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques	BRETHOUX Nicolas –	O						
Elus locaux	Collectivité de rattachement Conseiller Régional	GILLE Jean-Patrick		O	O	ROIRON Pierre Alain		O	O
	Collectivité de rattachement Conseillère Régionale	PAIN Isabelle		O	O				
	Groupement de commune	MOUTARDIER Denis	O						
	Commune siège	LAMBERT Christelle	O						
Personnalité qualifiée		FLORI Myriam		O	N				
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>7</b>						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	LABOURDETTE Christophe	O			DUFRESNE Gilles			
		DEGOUSSE Elisabeth	O						
		HASSOUNI Christine	O						
		ATMANI Hassan	O						
		BAUDRY Christophe	O						
		VUILLERMOZ Lucile	O						
		BRAULT Philippe	O						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	DEBEVE Yves	O						
		DERANGEON Adeline	O						
<b>Total</b>		<b>9</b>	<b>9</b>						
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	RAINON Delphine (FCPE)	O			BRETON Mickaël (FCPE)			
		CHOLLET Véronique (FCPE)	O			GOMES Florence (FCPE)			
		AESCHBACHER Stéphanie (FCPE)		O	N	GALLET Stéphane (FCPE)			
		BEAULIEU Jeanina (FCPE)	O			BRIAND Betty (FCPE)			
		TOROSSIAN Florence (PEEP)	O			VAN-ACKER Marielle (PEEP)			
		LAREIA Andy STS-MS2	O			GUION Kevin, STS MS1			
	Elèves	GUERIN Marilou TS2	O			YAÏCHE Yoann TS2			
		BARRANGER Anaïs 1STMG1	O			NAGUET Léo 1 STMG1			
		HENRY Théotim 1STI2D1	O			RAFFAULT Juliette 1S2			
		ROBARDET Thomas TSTMG1	O						
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>9</b>						

Invités : Stéphane Picot (Gestionnaire matériel, fondé de pouvoir), Marine Ménard (stagiaire CPE), Julie Gallien (stagiaire infirmière).

Madame la Provisure ouvre la séance à 18h15

**1. Désignation du secrétaire de séance :**

Mme Rainon, représentant FCPE des parents d'élèves assure le secrétariat de la séance.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2016 :**

Le procès-verbal de la séance du mardi 19 septembre est approuvé.

Votants : 25                  Exprimés : 25                  Pour : 23                  Contre : 0                  Abstentions : 2

**3. Mise en place des commissions et conseils :**

Mme la proviseure rappelle la composition et le rôle de chaque commission et conseil :

- La commission permanente
- Le conseil de discipline
- La commission Hygiène et sécurité (CHS)
- Le Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté (CESC)
- Le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)
- La commission pour l'attribution des fonds sociaux.

Ces instances représentatives sont désignées conformément à la réglementation.

## RUBRIQUE II. Gestion matérielle et financière

### Conventions :

#### ✓ Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre d'une option facultative cinéma-audiovisuel :

Cette convention définit les conditions de mise en œuvre du partenariat entre l'Établissement public de coopération culturelle, agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique et le lycée pour la conduite pédagogique et artistique des actions menées dans le cadre de l'enseignement optionnel « cinéma-audiovisuel ». Le financement prévisionnel est de 13 500€ dont 6 000€ subventionnés par la DRAC, 6 000€ par la région Centre et 1 500 € par l'établissement.

Mme la Provisseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 25                  Exprimés : 25                  Pour : 25                  Contre : 0                  Abstentions : 0

#### ❖ Acte ca Dém'Act n°2017 - 50

#### ✓ Convention du groupement d'établissements Greta Val de Loire :

Le Greta Val de Loire est un groupement d'établissements publics locaux d'enseignement pour la mise en œuvre de leur mission de formation continue ainsi que de formation et d'insertion professionnelles. Il est né de la fusion des Greta d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher. Le lycée Grandmont à Tours est désigné par le recteur comme établissement support.

Les demandes d'adhésion sont proposées à l'assemblée générale du Greta puis, en cas d'accord de cette dernière, soumises à la délibération du conseil d'administration de l'EPL qui souhaite adhérer et au conseil d'administration de l'EPL support.

Cette convention définit les conditions de fonctionnement, les obligations et les modalités de participation des établissements, l'organisation et l'administration.

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Mme la Provisseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 25                  Exprimés : 25                  Pour : 25                  Contre : 0                  Abstentions : 0

#### ❖ Acte ca Dém'Act n°2017 - 45

#### ✓ Convention départementale d'accompagnement par un SESSAD sur le temps scolaire :

Cette convention détermine les conditions générales des rapports et des engagements respectifs dans le cadre du partenariat concernant l'accompagnement des élèves par un SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile), dans un établissement scolaire d'Indre-et-Loire. Un SESSAD intervient auprès d'un élève, après notification de la Commission des Droits et de L'Autonomie des personnes Handicapées.

La convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

L'élève bénéficiaire est Kirk-Angel AMIRAULT scolarisé en classe de 2<sup>nd</sup>e. Quatre personnels du SESSAD interviennent au sein de l'établissement, Christine LAMOTTE coordinatrice du projet, Marie-Christine BOUET kinésithérapeute, Christine GUERIN monitrice-éducatrice, Catherine PAILOT ergothérapeute. L'annexe où figure le nom du bénéficiaire ainsi que les noms des intervenants sera réactualisée chaque année scolaire.

Mme la Provisseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 25                  Exprimés : 25                  Pour : 25                  Contre : 0                  Abstentions : 0

#### ❖ Acte ca Dém'Act n°2017 - 48

✓ **Convention projet de placement « Euro métiers Centre –Premiers Parcours » :**

Cette convention définit les modalités de versement au lycée des bourses ERASMUS + cofinancées par l'Union Européenne et la Région Centre Val de Loire. Le montant total des bourses s'élève à 4 000 € pour une durée totale de 20 semaines pour 5 lycéens bénéficiaires (de 1ere pro GA.)

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 25                  Exprimés : 25                  Pour : 25                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖                  **Acte ca Dém'Act n°2017 - 53**

✓ **Convention de mise à disposition de locaux :**

Cette convention entre le lycée Rabelais et Mme Lisa GRENES sophrologue a pour objet la mise à disposition de l'amphithéâtre du lycée pour 16 séances de sophrologie qui se dérouleront le jeudi de 13h à 14h selon un calendrier défini. Le coût de la séance est de 120 €. Cette action s'inscrit dans le cadre du CESC et du dispositif «Lycéens, apprentis, Bien dans ton corps, bien dans ta tête ».

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 25                  Exprimés : 25                  Pour : 25                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖                  **Acte ca Dém'Act n°2017 - 54**

✓ **Convention d'hébergement d'élèves extérieurs pour l'année 2018 :**

Cette convention entre le lycée François Rabelais et le lycée Joseph Cugnot a pour objet de formaliser l'hébergement des élèves du lycée Joseph Cugnot selon la grille tarifaire adoptée préalablement par la région Centre-Val de Loire et les modalités de l'accueil. 60 élèves au maximum pourront bénéficier de cet accueil.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 25                  Exprimés : 25                  Pour : 25                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖                  **Acte ca Dém'Act n°2017 - 56**

✓ **Convention d'hébergement d'élèves extérieurs pour l'année 2018 :**

Cette convention entre le lycée François Rabelais, l'EPLEFPA de Tours Fondettes Agrocampus et le C. F. A. A. D d'Indre-et-Loire a pour objet de formaliser l'hébergement des élèves du C. F. A. A. D d'Indre-et-Loire selon la grille tarifaire adoptée préalablement par la région Centre-Val de Loire et les modalités de l'accueil. 10 apprentis pourront bénéficier de cet accueil. Cet effectif pourra être porté à 15 si la capacité d'accueil le permet.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 25                  Exprimés : 25                  Pour : 25                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖                  **Acte ca Dém'Act n°2017 – 58**

✓ **Convention d'utilisation des installations sportives du lycée François Rabelais :**

Cette convention entre la Région Centre-Val-de-Loire, le lycée François Rabelais, la ville de Chinon et le Sporting Club section Rugby a pour objet les conditions d'utilisation du gymnase du lycée pour la période du 15/10/2017 au 15/06/2018 pour un coût de 12 € par heure.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 25                  Exprimés : 25                  Pour : 25                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖                  **Acte ca Dém'Act n°2017 - 59**

✓ **Convention d'évacuation des déchets recyclables triés à la source :**

Cette convention entre le lycée François Rabelais et la société « Paprec Touraine » située à Joué les Tours détermine les conditions d'évacuation des déchets recyclables triés à la source à compter du 1er janvier 2018 pour une période de 24 mois prorogée par tacite reconduction d'une période de 12 mois renouvelable 3 fois, à savoir une période d'engagement de 5 ans. Le prestataire met à disposition une benne de 15 m<sup>3</sup> pour un prix mensuel de 55 € HT, le transport pour 95 € HT par rotation et le rachat de carton et papier en mélange pour 30€ la tonne.

Mme la Provisure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 25                  Exprimés : 25                  Pour : 25                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖ **Acte ca Dém'Act n°2017 - 52**

✓ **Convention d'élimination des cadavres collectés en animalerie :**

Cette convention entre le lycée François Rabelais et la Compagnie des Vétérinaires située à Villeneuve d'Ascq (59) a pour objet de préciser les modalités de prise en charge et de suivi de cadavres d'animaux enlevés par le collecteur en vue de leur traitement par incinération. Le prix forfaitaire est de 130 € HT par enlèvement compris les opérations d'élimination, collecte, transport et incinération. Le collecteur peut réviser la tarif à tout moment. Il devra prévenir 3 mois avant son application. La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018. Elle sera reconduite d'année en année à concurrence de 2 ans soit une période d'engagement de 3ans.

Mme la Provisure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 25                  Exprimés : 25                  Pour : 25                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖ **Acte ca Dém'Act n°2017 - 60**

**Contrats :**

✓ **Contrat de maintenance des ascenseurs et monte-charges :**

Ce contrat entre le lycée Rabelais, équipé de 4 ascenseurs et 1 monte-charge, et la Société OTIS situe à Tours détermine les options retenues à savoir la maintenance réglementaire des matériels, la vérification des câbles, courroies, la réparation ou remplacement des pièces, l'intervention et le dépannage 7jours/7. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois pour un montant annuel de 4 402.57 € HT soit 5 283.08 € TTC.

Mme la Provisure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat.

Votants : 25                  Exprimés : 25                  Pour : 25                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖ **Acte ca Dém'Act n°2017 – 61**

✓ **Contrat de maintenance des portails automatisés :**

Ce contrat entre le lycée Rabelais, équipé de 4 portails, et la Société MET 37 située à La Ville aux Dames définit les opérations de maintenance sur les portails automatisés, entretien et vérification, conditions d'intervention 7 jours 7 et 24h/24. Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable 2 fois pour un montant de 960€ HT.

Mme la Provisure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat.

Votants : 25                  Exprimés : 25                  Pour : 25                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖ **Acte ca Dém'Act n°2017 - 51**



✓ **Contrat de maintenance des installations de chauffe des logements de fonction :**

Ce contrat entre le lycée Rabelais et la société « Hervé Thermique » située à Joué les Tours précise les conditions dans lesquelles le prestataire assurera la maintenance du chauffage et des VMC. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018, renouvelable par reconduction expresse par période d'un an sans dépasser 3 ans, pour un montant forfaitaire annuel de 2 211.17€ HT, soit 2 432.29€ TTC. La main d'œuvre des prestations non comprises dans la redevance forfaitaire sera facturée au taux horaire de 51 € HT, soit 61.20 € TTC.

Mme la Provisoire demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat.

Votants : 25                      Exprimés : 25                      Pour : 25                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2017 - 46**

✓ **Contrat de maintenance du transformateur électrique :**

Ce contrat entre le lycée Rabelais et la société ENGIE INEO Centre située à Parçay Meslay définit le service de maintenance sur les installations haute tension et basse tension. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans renouvelable tous les ans à concurrence de 2 ans pour un montant de 1 428€ HT.

Mme la Provisoire demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat.

Votants : 25                      Exprimés : 25                      Pour : 25                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2017 - 55**

✓ **Contrat d'analyse des eaux :**

Ce contrat entre le lycée Rabelais et le Laboratoire de Touraine situé à Parçay Meslay définit dans le cadre de la surveillance des eaux les modalités des prélèvements et analyses d'eaux de consommation (eau froide réseau, eau des fontaines réfrigérantes) et d'eaux chaudes sanitaires pour la recherche de légionnelles. Ce contrat est conclu pour une période d'un an renouvelable 4 ans par tacite reconduction sans pouvoir excéder une période de 5 ans. Le prix des analyses est fixé par arrêté du Président de Conseil Départemental d'Indre-et-Loire en début de chaque année civile. Le montant total des prestations pour un échantillon est de 201.97€ HT, soit 242.36€ TTC.

Mme la Provisoire demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat.

Votants : 25                      Exprimés : 25                      Pour : 25                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2017 - 57**

✓ **Contrat de maintenance du poste de relevage des eaux usées, curage des canalisations des eaux usées, pompage et écrémage du bac à graisses :**

Ce contrat entre le lycée Rabelais et la société SOA VEOLIA PROPLETE située à Chambray les Tours a pour objet l'entretien de divers ouvrages d'assainissement, maintenance du poste de relevage (10 fois par an), le curage des réseaux des eaux usées (4 fois par an), le pompage du bac à graisses (2 fois par an), l'écrémage du bac à graisses (1 fois par an). Le contrat est établi pour une durée d'un an renouvelable deux fois à compter du 1er janvier. Le montant annuel des prestations est de 3428€ HT.

Mme la Provisoire demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat.

Votants : 25                      Exprimés : 25                      Pour : 25                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2017 – 63-1**

#### ✓ **Contrat de maintenance des installations de laverie :**

Ce contrat entre le lycée Rabelais et la société ENGIE AXIMA située à Notre Dame d'Oé pour la maintenance des installations de laverie décrit les prestations. Ce contrat est établi à compter du 01 janvier 2018 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois. 3 visites par an sont prévues. Le montant annuel des prestations est de 3 428€ HT, soit 4 113.60€ TTC.

Mme la Provisseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat.

Votants : 25                      Exprimés : 25                      Pour : 25                      Contre : 0                      Abstentions : 0

#### ❖ **Acte ca Dém'Act n°2017 - 64**

#### ✓ **Contrat de maintenance de dégraissage des hottes de cuisine et des filtres à graisse, maintenance des ventilations, maintenance des climatiseurs :**

Ce contrat entre le lycée Rabelais et la société « GV Désinfection situé à Reugny (37) a pour objet le dégraissage des installations d'extraction des hottes de cuisine, la maintenance des installations (VMC) et des climatiseurs des bâtiments concernés. Ce contrat est établi pour une période d'un an à partir du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 pour un montant annuel de 1 810€ HT

Mme la Provisseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat.

Votants : 25                      Exprimés : 25                      Pour : 25                      Contre : 0                      Abstentions : 0

#### ❖ **Acte ca Dém'Act n°2017 - 62**

#### **Participation des familles au projet d'échange Erasmus + :**

M. l'agent comptable gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'adopter la participation de 350.00 € par famille pour compléter le financement des stages professionnels Erasmus +.

Votants : 25                      Exprimés : 25                      Pour : 25                      Contre : 0                      Abstentions : 0

#### ❖ **Acte ca Dém'Act n°2017 – 49-1**

#### **Dons :**

M. l'agent comptable - gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'accepter 2 dons, reliquat de cartes de cantine pour le compte des fonds sociaux, 1 don de Mme Blanchet de 13.11€ et un don de M. et Mme Gautier de 8.74€.

Votants : 25                      Exprimés : 25                      Pour : 25                      Contre : 0                      Abstentions : 0

#### ❖ **Acte ca Dém'Act n°2017 - 65**

#### **Voyages scolaires :**

M. l'agent comptable - gestionnaire présente le budget prévisionnel du voyage au Mont St Michel et Granville du 09 avril 2018 au 13 avril 2018 pour les élèves de la classe de 1ère S3 et la classe de 1ère option cinéma audiovisuel, soit 45 élèves proposé par M. Coquard professeur de SVT.

Le budget prévisionnel est de 15 656.55€. La participation demandée aux familles est de 180€. Le lycée participera à hauteur de 1 278.08€ (participation accompagnateurs). Par diverses actions menées par les élèves (concert, vente de croissants, tombola...), la MDL participera à hauteur de 6 278.47€.

Mme la Provisseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter le budget prévisionnel de ce voyage, d'adopter la participation demandée aux familles, d'autoriser le chef d'établissement à signer tout contrat et convention en lien direct avec cette sortie, d'autoriser le chef d'établissement à accepter tout don et legs en lien direct avec cette



sortie, d'autoriser l'agent comptable à encaisser toute somme versée au titre de cette sortie.

Votants : 25                  Exprimés : 25                  Pour : 25                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖                  **Acte ca Dém'Act n°2017 - 68**

✓ **Exercice 2017 : décision modificative n°10 pour information :**

M. l'agent comptable gestionnaire présente le DBM n°9 pour information relative à l'attribution de ressources sous conditions d'emploi pour un montant global de 25 842.61€. (cf document).

19h10 : départ de Mme Lambert

✓ **Exercice 2017 : décision modificative n°11 pour vote :**

M. l'agent comptable gestionnaire propose de prélever sur le fonds de roulement la somme de 39 512.00 €. (cf document).

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter la décision budgétaire modificative n°10.

Votants : 24                  Exprimés : 24                  Pour : 24                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖                  **Acte ca Dém'Act n° - 2017**

**Exercice 2018 : le projet de budget :**

19h15 : départ de Mme Torossian

Mme la Proviseure explique que le cadre budgétaire et comptable des établissements publics locaux d'enseignement (RCBC) est en vigueur depuis le 1er janvier 2013. Le décret, paru le 26 octobre 2012 établit que le budget d'un EPLE comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement et est construit dans le respect de la nomenclature. Il est élaboré en tenant compte du contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique, ainsi que des orientations et objectifs fixés par la collectivité territoriale de rattachement à savoir la Région pour les lycées. Il s'agit d'une mise en application, à l'échelle des établissements scolaires, de la loi organique relative aux lois de finance (LOLF), mise en place en 2006, qui impose que chaque budget soit présenté en termes d'objectifs et que les moyens attribués en dépendent.

M. l'agent comptable - gestionnaire présente le cadre et les axes essentiels du projet de budget (cf document joint).

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter les taux de charges communes applicables aux tarifs de restauration et d'hébergement selon la grille tarifaire 2018 notifiée par la Région Centre Val de Loire.

Votants : 23                  Exprimés : 23                  Pour : 23                  Contre : 0                  Abstentions : 0

20h15 : départ de Barranger Anaïs

Mme la proviseure propose d'approuver le projet de budget tel qu'il a été présenté par M. le gestionnaire.

Votants : 22                  Exprimés : 22                  Pour : 20                  Contre : 0                  Abstentions : 2

❖                  **Acte ca Dém'Act n°2017 - 70**  
❖                  **Acte ca Dém'Act n°2017 - 71**

### Délégation de signature à l'ordonnateur :

Cette délégation du conseil d'administration permet au chef d'établissement de passer les marchés dont l'incidence financière est annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et des seuils fixés par la réglementation applicable à la commande publique. Cette délégation sera votée à chaque renouvellement du conseil d'administration. La passation des marchés pluriannuels est exclue de cette délégation.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer tout marché de fournitures, services et travaux ayant une incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions réglementaires.

Votants : 22                  Exprimés : 22                  Pour : 22                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖                  **Acte ca Dém'Act n°2017 - 69**

## RUBRIQUE III. Organisation pédagogique et éducative

20h30 : départ de Mme Derangeon

### ✓ Bilan de fonctionnement :

M. le Proviseur-adjoint présente le bilan de fonctionnement. Ce rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement rend compte de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et des résultats atteints (cf document joint).

Mme la proviseure propose d'approuver le bilan de fonctionnement.

Votants : 21                      Exprimés : 21                      Pour : 21                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2017- 47**

### ✓ Demande de reconduction de la section sportive scolaire Rugby :

Après avoir exposé le bilan de la section sportive et rendu compte des conclusions de l'entretien avec M. Bauchet chargé de mission auprès des IA IPR d'EPS, Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur la demande de reconduction de la section sportive scolaire rugby.

Votants : 21                      Exprimés : 21                      Pour : 21                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2017 - 67**

**L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20h45.**